

Commune de Farges
Procès - verbal n° 68 du Conseil Municipal
Séance du 4 février 2020

Présents : Monique GRAZIOTTI - Catherine CAILLET - Noël PLISSONNIER - Catherine DAVIT - Patrick BESTMANN - Corinne EVRARD - Sonia LOVENJAK-LEBEUF - Arnaud MARTIN - Joseph WAPOU.

Absents excusés : Dimitri AMADIEU (pouvoir à Monique GRAZIOTTI) – Simone ARMAND - Michel REY (pouvoir à Catherine CAILLET)

Absents : Laurent FILPA - Yveline GALLETTI - Gaël ORIA.

1. Conseil Municipal :

Désignation du secrétaire de séance : Joseph WAPOU

Procès-verbal N° 67 : Catherine DAVID demande à rectifier dans « espace rencontre » « le conseil municipal refuse » par « le conseil municipal reporte ». **Accepté à l'unanimité.**

2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : Le PV du dernier conseil communautaire est consultable après diffusion par la CAPG ainsi que pour les différentes commissions.

3. Urbanisme : ont été délivrées les demandes d'urbanisme : PC FILLION-ROBIN, PC TAMBORRINI, DP ANTONIOLI, DP SCHELL, DP CATTAI - PROMOLAND

4. Délibérations :

- **Route de Pougny** : Le trottoir desservant le haut de la route de Pougny doit faire l'objet d'un accord financier entre M. FILLION ROBIN Pierre et la commune. Lors du dernier entretien Mme la maire a mal interprété le montant de l'offre de M. FILLION ROBIN Pierre qui cèdera les 28 m² de son terrain pour le prix de quatre cent cinquante euros. Un courrier de remerciements lui sera adressé car les domaines ont estimé cette espace à 110€ le m². **Accepté à l'unanimité**
- **Indemnité du Percepteur** : Le Trésorier de Gex a fait parvenir le montant de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor pour l'exercice 2019. Elle se chiffre à 439.24€. **Refusé par 8 voix contre et 2 voix pour.**
- **Bail des locataires de la propriété de M. PIRES Rémy** : Suite à la délibération N° DEL260919-62 du 26 septembre 2019 préemptant la propriété de Monsieur PIRES, sis 202 route d'Asserans, il est fait état de la situation du dossier. Un rendez-vous avec le notaire en charge a eu lieu mais la signature de l'acte n'a pu se faire, la DIA de Monsieur PIRES prévoyant un local vide. Hors un locataire se trouve dans les lieux. Il est proposé au conseil municipal de reprendre le bail de ce couple, le locataire présent étant intéressé par cette habitation.
Après discussion, il est décidé d'accepter la reprise de ce bail qu'après le départ du locataire pour pouvoir signer l'acte de propriété. Ce logement et le bureau attenant seront proposés à une entreprise avec un appartement de fonction ; la pièce du bas restant en l'état pour l'objet de la préemption.
Le montant du loyer reste inchangé : 850 € + 50 € de charges.
Le Maire est en charge de l'exécution de ces décisions après un courrier d'accord de Monsieur PIRES. **Accepté à l'unanimité**

- **Budget 2020** : Pour la préparation du Budget primitif 2020, divers devis sont présentés au conseil et notamment le montant des subventions accordées aux associations. Elles seront reconduites pour le montant de 70 € par enfant membre desdites associations. La subvention forfaitaire du sou des écoles est augmentée de 200€.

Accepté à l'unanimité

5. Divers :

Le tableau des permanences des élections municipales des 15 et 22 mars est établi.

Madame LANGEVIN, gérante du Best Western à Thoiry, a invité le conseil municipal à visiter ses installations. Plusieurs dates lui seront proposées.

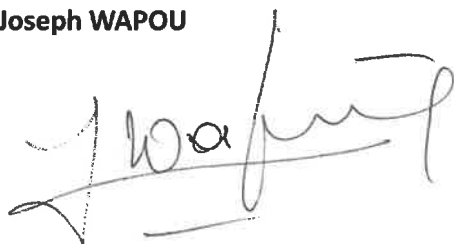
M. Yoann TOUBOULIC, policier municipal, a pris ses fonctions lundi 3 février 2020 à la police intercommunale de Collonges, Farges, Péron.

Mme Catherine CAILLET fait état d'un emplacement, place Obama, où une flaque importante se constitue, à chaque orage. Le service voirie vérifiera.

Séance levée à 20H55.

Le secrétaire de séance :

Joseph WAPOU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joseph Wapou', written over a horizontal line.